



COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU 14 JANVIER 2021

Séance du 14 janvier 2021
 Date d'affichage : 7 janvier 2021
 Date de convocation : 7 janvier 2021

Nombre de conseillers en exercice : 69
 Quorum : 24
 Présents : 62
 Pouvoir : 3
 Votants : 65

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi 14 janvier, les membres du Conseil municipal de la commune de Souleuvre en Bocage légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Bény-Bocage à 20h30, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Alain DECLOMESNIL, maire de la commune.

Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	A donné pouvoir à		Présent	Absent	Excusé	A donné pouvoir à
ALLAIN Annick	X				LEBOUCHER Chantal			X	FALLOT DEAL Céline
AMAND Pierre	X				LECHERBONNIER Alain	X			
BECHET Thierry	X				LEFRANCOIS Denis	X			
BEHUE Nicole	X				LEPETIT Sandrine	X			
BERTHEAUME Christophe	X				LEROY Stéphane	X			
BRIERE Aurélien	X				LEVALLOIS Marie-Line	X			
BROUARD Walter	X				LHULLIER Nicolas	X			
CATHERINE Pascal	X				LOUVET James	X			
CHATEL Richard	X				MARGUERITE Guy			X	DELIQUAIRE Regis
CHATEL Patrick	X				MARIE Sandrine	X			
DECLOMESNIL Alain	X				MAROT-DECAEN Michel	X			
DELIQUAIRE Regis	X				MARTIN Éric	X			
DESCURES Séverine		X			MARTIN Nadège	X			
DESMAISONS Nathalie	X				MARY Nadine	X			
DUCHEMIN Didier	X				MASSIEU Natacha	X			
DUFAY Pierre	X				MAUDUIT Alain	X			
ESLIER André	X				MOISSERON Michel	X			
FALLOT DEAL Céline	X				MOREL Christiane	X			
GUILLAUMIN Marc	X				ONRAED Marie-Ancilla	X			
HAMEL Pierrette			X		PAYEN Dany	X			
HARDY Laurence	X				PELCERF Annabelle			X	HARDY Odile
HARDY Odile	X				PIGNE Monique	X			
HERBERT Jean-Luc	X				POTTIER Mathilde		X		
HERMON Francis	X				PRUDENCE Sandrine	X			
HULIN-HUBARD Roseline	X				PRUNIER Anne-Lise			X	
JAMBIN Sonja	X				RAULD Cécile	X			
JAMES Fabienne	X				ROGER Céline	X			
JOUAULT Serge	X				SAMSON Sandrine				
LAFORGE Chantal	X				SANSON Claudine	X			
LAFOSSÉ Jean-Marc	X				SAVEY Catherine	X			
LAIGNEL Edward	X				THOMAS Cyndi	X			
LE CANU Ludovic	X				TIEC Roger	X			
LEBASSARD Sylvie	X				VANEL Amandine	X			
LEBIS André	X				VINCENT Michel	X			
					VINCENT Didier	X			



Monsieur le Maire ouvre la séance en présentant ses vœux à l'assemblée.

Il rappelle qu'en ces temps sanitaires compliqués, il est important de prendre soins des personnes souffrant d'isolement.

Le conseil observe ensuite une minute de silence en hommage à M. Marcel LEVAYER et M. Roger DESAUNAY, élus de la commune respectivement au Tourneur et à Montchauvet, jusqu'en mai 2020 décédés pendant les vacances de Noël.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la réunion du 3 décembre 2020.

Mme Catherine SAVEY est nommée secrétaire de séance.

Délibération n°	Organisation du temps scolaire et activités périscolaires (sujet présenté par M. Michel VINCENT et Mme Sandrine LEPETIT)
21/01/01	

Vu les articles D.521-10, D.521-12, R. 551-13 et L.551-1 du Code de l'Éducation,
Vu les décrets n°2012-77 et n°2017-1108,
Vu la délibération du Conseil municipal n°17/12/07,

Considérant que l'Etat a souhaité mettre en place, au plus tard à partir de la rentrée scolaire 2014-2015, une nouvelle organisation du temps scolaire des écoles primaires reposant sur 9 demi-journées d'enseignement tout en conservant un volume horaire hebdomadaire de 24 heures d'enseignement. L'objectif de cette réforme consiste à permettre aux enfants de mieux apprendre à l'école.

Considérant qu'en parallèle, les collectivités avaient la possibilité de mettre en place, dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui, des activités périscolaires sur les temps libérés dans la semaine à destination des enfants scolarisés dans les écoles maternelles ou élémentaires et organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial. Ce projet éducatif territorial prend la forme d'une convention conclue entre le maire, le préfet, le directeur académique des services de l'éducation nationale, agissant sur délégation du recteur d'académie, et, le cas échéant, les autres partenaires signataires, qui coordonnent leurs interventions pour organiser, dans l'enceinte de l'école ou dans les locaux de l'un des signataires, des activités périscolaires répondant aux besoins des enfants.

Considérant la possibilité de déroger à cette nouvelle organisation du temps scolaire pour revenir à un temps d'enseignement réparti sur 8 demi-journées d'enseignement,

Considérant l'échéance de la convention signée entre la commune, l'Etat, les services départementaux de l'Éducation Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales,

Considérant l'avis de la commission " Politique éducative" réunie en date du 7 décembre 2020,

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé, en décembre 2017, de conserver une organisation du temps scolaire répartie sur 9 demi-journées d'enseignement.

Il précise que la convention signée entre la commune, l'Etat, les services départementaux de l'Éducation Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales est arrivée à échéance à la fin de l'année scolaire 2019-2020, mais qu'en raison des conditions sanitaires actuelles, elle a fait l'objet d'un avenant prolongeant son échéance jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021.

Il explique que depuis sa mise en place, la commission « Politique éducative » a mené un certain nombre de travaux autour de l'élaboration de son futur projet éducatif territorial. Ces réflexions ont amené la commission à rencontrer plusieurs acteurs de la sphère éducative (directeurs d'écoles de communes limitrophes, directeurs des écoles du territoire, représentants associatifs) dans l'objectif de les



entendre sur les bienfaits de l'une ou l'autre des organisations du temps scolaire. En parallèle, un questionnaire a été adressé à l'ensemble des équipes enseignantes de nos écoles, aux représentants des parents d'élèves aux conseils d'école ainsi qu'aux agents travaillant en milieu scolaire. 42 questionnaires ont ainsi été récoltés ce qui permettra également d'alimenter les futurs travaux de la commission concernant les orientations éducatives et la rédaction de son futur projet éducatif territorial.

Monsieur le Maire ajoute que la commission souhaite mentionner que l'organisation sur 4.5 jours d'école est cohérente et bénéfique pour les enfants uniquement si la demi-journée supplémentaire est organisée le samedi matin.

Compte tenu de l'impossibilité de mettre en place une telle organisation, la commission souhaite pouvoir demander une dérogation afin d'envisager un retour à une organisation du temps scolaire répartie sur 4 journées d'enseignement pour les raisons suivantes :

1. Une pause en milieu de semaine serait bénéfique pour les enfants notamment pour les maternels. Cette pause apporterait une coupure dans le rythme scolaire et aurait pour effet de réduire la fatigue des enfants en fin de semaine.
2. Un temps scolaire réparti sur 4 jours offrirait des temps d'apprentissage en après-midi plus longs et efficaces. Ceci permettrait de proposer plusieurs ateliers et/ou de mettre en place des décroissements (regrouper les enfants d'un même niveau de classes différentes afin de favoriser les apprentissages).
3. Dans le but de répondre aux objectifs éducatifs du futur projet, une organisation sur 4 journées d'enseignement permettrait aux agents scolaires fortement sollicités d'avoir du temps libéré afin de s'investir dans l'organisation d'un projet d'animation des temps périscolaires.
4. Une organisation sur 4 journées d'enseignement permettrait d'avoir une journée en milieu de semaine, le mercredi, dédiée uniquement aux activités extrascolaires et ainsi dédiée à l'ouverture vers d'autres temps en collectivité et vers des pratiques culturelles ou sportives.
5. Cette pause du mercredi serait aussi bénéfique pour les enfants les plus vulnérables et faisant souvent face à une grande fatigabilité au cours de la semaine.
6. La commission a aussi entendu les enseignants pour qui le mercredi matin est un temps propice à leur formation continue leur permettant notamment d'acquérir les dispositifs nécessaires à la mise en œuvre d'une école inclusive.
7. La commission a également pris acte des avis formulés par les enseignants qui mettent en avant que la réforme scolaire ne montre pas de façon formelle une meilleure réussite scolaire des enfants du territoire.

Monsieur le Maire dit qu'au terme de ces débats et réflexions, la commission est aujourd'hui amenée à vous proposer de demander une dérogation aux services de l'Education Nationale afin de revenir sur une organisation du temps scolaire répartie sur 4 journées d'enseignement à partir de la rentrée scolaire 2021-2022.

Il précise que cette proposition doit faire l'objet d'une demande de dérogation auprès des services de l'Education Nationale conjointe entre la commune et un ou plusieurs conseils d'école.

Saisis de cette proposition argumentée, les cinq conseils d'école du territoire ont rendu les avis suivants :

- Conseil d'école de l'école Arc en ciel (Bény-Bocage) : avis favorable à la proposition rendu le 17 décembre 2020 pour 10 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention
- Conseil d'école de l'école de Campeaux : avis défavorable à la proposition rendu le 15 décembre 2020 par 8 voix contre et 5 voix pour
- Conseil d'école de l'école de La Fontaine au Bey (La Graverie) : avis favorable à la proposition rendu le 11 décembre 2020 pour 16 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention



- Conseil d'école de l'école du Courbençon (Le Tourneur) : avis favorable à la proposition rendu le 14 décembre 2020 par 12 voix pour et 1 abstention
- Conseil d'école de l'école du Petit Prince (Saint-Martin des Besaces) : avis favorable à la proposition rendu le 7 janvier 2021 à la majorité des membres présents étant précisé que le corps enseignant dont les avis sont très partagés préfère ne pas se prononcer

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'acter un retour à une organisation du temps scolaire sur 4 journées d'enseignement à partir de la prochaine rentrée scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 6 abstentions et 59 voix pour, décide :

- **D'acter** un retour à une organisation du temps scolaire sur 4 journées d'enseignement à partir de la prochaine rentrée scolaire.
- D'une manière plus générale, **charge** le Maire de mener à bien toutes les démarches nécessaires à l'application de cette délibération.

Délibération n°	Déploiement d'une plate-forme locale de vente en ligne et d'un accompagnement des utilisateurs commerçants et artisans : Signature d'une convention de partenariat (présenté par M. Éric MARTIN)
21/01/02	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil communautaire n° D2020-12-6-14,

Considérant la nécessité de soutenir le commerce local dans le déploiement du e-commerce,

Monsieur le Maire expose que le commerce de proximité connaît actuellement une profonde mutation liée, notamment, au développement du e-commerce. Il résulte, de cette nouvelle forme de concurrence, une évasion de chiffre d'affaires et d'emplois, donc de richesse et d'animation locales au bénéfice de grandes plates-formes internationales totalement déconnectées de nos territoires. Or, si on note un retour progressif des consommateurs vers le commerce de proximité, celui-ci s'accompagne du souhait de conserver la souplesse d'achat offerte par les nouvelles technologies.

Face à l'émergence de ce nouveau modèle commercial, il convient d'imaginer une nouvelle stratégie territoriale en faveur du commerce de proximité en accompagnant, sur le long terme, sa transformation digitale.

Dans ce contexte et afin de soutenir le commerce local, la commune, en partenariat avec les 8 autres communes de l'Intercom de la Vire au Noireau dotées de commerces, et sous la coordination de l'Intercom de la Vire au Noireau, ont travaillé avec la CCI Caen Normandie et la CMAI 14-61 sur un dispositif à coûts partagés destiné à offrir la possibilité à nos commerces et artisans locaux de développer leur activité au moyen d'une place de marché virtuelle c'est-à-dire une plate-forme de vente en ligne locale et d'un accompagnement à l'appropriation de cet outil numérique.

Dans ce projet, l'Intercom de la Vire au Noireau financerait intégralement le déploiement de la plate-forme de vente en ligne locale Ma Ville Mon Shopping sur une période de 3 ans permettant aux artisans et commerçants concernés de créer et d'animer gratuitement une boutique en ligne et à la clientèle de visiter ces boutiques virtuelles, de retirer ses commandes en magasin (« click & collect ») ou d'acheter en ligne et d'être livrée à domicile.

Les 9 communes de l'IVN concernées (Campagnolles, Condé en Normandie, Landelles et Coupigny, Noues de Sienne, St-Denis de Méré, Souleuvre en Bocage, Terres de Druance, Valdallière, Vire Normandie) financeraient le volet « animation - accompagnement » des commerçants et artisans assuré par la CCI



Caen Normandie et la CMAI 14-61. Cette prestation intègre la prospection des utilisateurs de la plate-forme, la formation pour assurer une montée en compétence des entreprises, l'animation du dispositif et son suivi auprès de l'IVN et des 9 communes.

Le coût forfaitaire annuel du volet « animation – accompagnement » est de 28 000 € HT, ce partenariat pouvant être renouvelé deux fois par tacite reconduction dans la limite de 3 ans.

Par commodité, c'est l'Intercom de la Vire au Noireau qui réglerait le coût du volet « animation - accompagnement » aux consulaires. Les 9 communes concernées rembourseraient chacune à l'EPCI leur quote-part calculée en proportion du nombre d'établissements commerciaux et artisanaux de leur collectivité éligibles au dispositif inscrits au répertoire SIRENE de l'INSEE.

A cette fin, une convention de partenariat signée entre l'Intercom de la Vire au Noireau et les 9 communes préciserait :

- Les modalités de remboursement intégral par les 9 communes à l'EPCI du coût du volet « animation - accompagnement » (28 000 € HT/an),
- La répartition des subventions recherchées et obtenues par l'Intercom de la Vire au Noireau entre elle et les 9 communes venant en déduction du coût du volet « animation - accompagnement » dû par chacune des communes selon la clef de répartition suivante :
 - 28 % des subventions obtenues conservées par l'Intercom de la Vire au Noireau au titre de son financement de la plate-forme,
 - 72 % des subventions obtenues venant en déduction du coût du volet « animation - accompagnement » dû par les 9 communes.
- La répartition des frais de communication liés à cette démarche à 50/50 : 50 % pris en charge par l'Intercom de la Vire au Noireau et 50 % pris en charge par les 9 communes, ventilé entre elles selon les mêmes modalités que le remboursement à l'Intercom de la Vire au Noireau du volet « animation - accompagnement » (participation de chaque commune au prorata du nombre d'entreprises éligibles).

Monsieur le Maire propose d'acter la participation de la commune au déploiement d'une plate-forme locale de vente en ligne et d'un accompagnement de ses utilisateurs commerçants et artisans en partenariat avec les autres communes de l'Intercom de la Vire au Noireau dotées de commerces au sein de la communauté de communes et de l'autoriser à signer, avec la CCI Caen Normandie, la CMAI 14-61, l'Intercom de la Vire au Noireau et les 8 autres communes de notre EPCI concernées, la convention d'animation - accompagnement à l'utilisation de la plate-forme par les commerçants et artisans concernés ainsi que la convention de partenariat prévoyant le remboursement intégral par celles-ci à l'EPCI du coût du volet « animation – accompagnement », réduit d'une quote-part des subventions obtenues sur le projet, chacune payant en proportion du nombre d'entreprises éligibles sur son territoire, et déterminant les modalités de répartition 50/50 des frais de communication.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'acter** la participation de la commune au déploiement d'une plate-forme locale de vente en ligne et d'un accompagnement de ses utilisateurs commerçants et artisans en partenariat avec les autres communes de l'Intercom de la Vire au Noireau dotées de commerces au sein de la communauté de communes
- **D'autoriser** le maire à signer, avec la CCI Caen Normandie, la CMAI 14-61, l'Intercom de la Vire au Noireau et les 8 autres communes de notre EPCI concernées, la convention d'animation – accompagnement comme développée ci-dessus,
- **D'autoriser** le maire à signer la convention de partenariat prévoyant le remboursement intégral par celles-ci à l'EPCI du coût du volet « animation – accompagnement », réduit d'une quote-part



des subventions obtenues sur le projet, chacune payant en proportion du nombre d'entreprises éligibles sur son territoire, et déterminant les modalités de répartition 50/50 des frais de communication,

- D'une manière plus générale, **charge le Maire** de mener à bien toutes les démarches nécessaires à l'application de cette délibération.

Délibération n°	Election des représentants au SIAEPA des Bruyères (présenté par M. Francis HERMON)
21/01/03	

Vu les articles L.2121-33, L. 2122-7 et L.5211-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2020.

Vu les délibérations du Conseil Municipal n°20/06/23 et n°20/11/04,

Considérant que le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs,

Considérant que la commune a désigné 1 délégué titulaire et 2 délégués suppléants pour les représenter au SIAEPA des Bruyères et siéger au comité syndical,

Considérant que la commune a approuvé un projet de modification des statuts du SIAEPA des Bruyères s'agissant notamment de la composition du comité syndical.

Considérant que les nouveaux statuts ont été entérinés par arrêté préfectoral,

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection des 10 représentants titulaires et des 10 représentants suppléants de la commune au SIAEPA des Bruyères.

Mrs. Didier VINCENT, Francis HERMON, André LEBIS, Jean-Marc LAFOSSE, Richard CHATEL, Alain LECHERBONNIER, Alain DECLOMESNIL, Jean-Luc HERBERT, Éric MARTIN et Michel MAROT-DECAEN font acte de candidature aux postes de représentants titulaires.

Mmes Natalie DESMAISONS et Nicole BÉHUE, Mrs Alain MAUDUIT, Pierre DUFAY, Patrick CHATEL, Michel MOISSERON, Denis LEFRANÇOIS, Pascal CATHERINE, Régis DELIQUAIRE et Christophe BERTHEAUME font acte de candidature aux postes de représentants suppléants.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	65
Nombre de suffrages déclarés blancs :	0
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	65
Majorité absolue :	33

NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Richard CHATEL (titulaire)	65	Soixante cinq
Alain DECLOMESNIL (titulaire)	65	Soixante cinq
Jean-Luc HERBERT (titulaire)	65	Soixante cinq



Francis HERMON (titulaire)	65	Soixante cinq
Jean-Marc LAFOSSE (titulaire)	65	Soixante cinq
André LEBIS (titulaire)	65	Soixante cinq
Alain LECHERBONNIER (titulaire)	65	Soixante cinq
Michel MAROT-DECAEN (titulaire)	65	Soixante cinq
Éric MARTIN (titulaire)	65	Soixante cinq
Didier VINCENT (titulaire)	65	Soixante cinq
Nicole BÉHUE (suppléante)	65	Soixante cinq
Christophe BERTHEAUME (suppléant)	65	Soixante cinq
Pascal CATHERINE (suppléant)	65	Soixante cinq
Patrick CHATEL (suppléant)	65	Soixante cinq
Régis DELIQUAIRE (suppléante)	65	Soixante cinq
Natalie DESMAISONS (suppléant)	65	Soixante cinq
Pierre DUFAY (suppléant)	65	Soixante cinq
Denis LEFRANÇOIS (suppléant)	65	Soixante cinq
Alain MAUDUIT (suppléant)	65	Soixante cinq
Michel MOISSERON (suppléant)	65	Soixante cinq

Ayant obtenu la majorité absolue :

Mrs. Didier VINCENT, Francis HERMON, André LEBIS, Jean-Marc LAFOSSE, Richard CHATEL, Alain LECHERBONNIER, Alain DECLOMESNIL, Jean-Luc HERBERT, Éric MARTIN et Michel MAROT-DECAEN sont proclamés représentants titulaires au SIAEPA des Bruyères,

Mmes Natalie DESMAISONS et Nicole BÉHUE, Mrs Alain MAUDUIT, Pierre DUFAY, Patrick CHATEL, Michel MOISSERON, Denis LEFRANÇOIS, Pascal CATHERINE, Régis DELIQUAIRE et Christophe BERTHEAUME sont proclamés représentants suppléants au SIAEPA des Bruyères.

Délibération n°	Vente d'herbes sur un terrain communal
21/01/04	

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune déléguée de Bény-Bocage a accordé la fauche d'un terrain supplémentaire autour du plan d'eau appartenant à la commune à Eric FAUCON. Ce dernier conservant le bénéfice de l'herbe coupée, il lui est demandé en contrepartie de verser à la commune la somme de 260 €.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à solliciter le versement de cette somme auprès de la personne concernée. Cette décision interviendra de façon rétroactive pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'autoriser** le maire à solliciter le versement de 260€ auprès de M. Eric FAUCON pour la vente d'herbe sur la commune déléguée de Bény-Bocage pour l'année 2020.
- Et d'une manière plus générale, **charge** le Maire de mener à bien toutes les démarches nécessaires à l'application de cette délibération.



Questions et informations diverses

➤ **La 5G :**

Un document est remis à chaque conseiller sur l'essentiel de la 5G.

M. Alain DECLOMESNIL expose que plusieurs dossiers d'antenne relais sont en cours sur Mont-Bertrand, Montchauvet, St- Martin-Don, Etouvy, St-Martin-des-Besaces, le Bény-Bocage. Il rappelle que les opérateurs contactent des propriétaires. Une déclaration préalable est déposée.

Mme Roseline HULIN-HUBARD a le sentiment qu'il y a un double déploiement entre la fibre et les antennes.

M. Alain DECLOMESNIL répond que la fibre et les antennes ne donnent pas accès aux mêmes réseaux. La fibre améliore l'internet tandis que les antennes facilitent la communication des téléphones portables.

➤ **Tri sélectif :**

M. James LOUVET souhaite connaître les conditions de distribution des flyers concernant l'information sur le nouveau tri sélectif.

M. Alain DECLOMESNIL répond que le SEROC s'est chargé de l'envoi via une enveloppe distincte de la publicité.

➤ **Transports scolaires :**

M. Alain DECLOMESNIL expose qu'une réflexion sur les circuits pour la prochaine rentrée va être à mener pour améliorer la sécurité des enfants. Une méthode de travail sera proposée lors du prochain conseil municipal. La Région demande que tous les arrêts soient identifiés.

➤ **Ramassage des ordures ménagères :**

M. Alain DECLOMESNIL dit que certains circuits devront être modifiés en raison de la dangerosité de certains endroits qui ne facilitent pas les manœuvres des chauffeurs. Les conditions de travail des rippeurs ne sont pas toujours faciles.

M. Alain DECLOMESNIL informe les conseillers que, depuis l'incendie du centre de traitement de Donville, les sacs de tri sont traités dans la Sarthe mais aussi sur Brest. Par conséquent, des frais importants en découlent. Un projet de centre de tri est prévu à Colombelles.

Il souligne que le tri est davantage un geste citoyen plutôt que financier. L'objectif est que les décharges soient moindres et que les habitudes de consommation changent. Pour 2021, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes pour les décharges coutera 350 000 € en plus, et le tri 450 000 € supplémentaires pour le SEROC.

La séance est levée à 21h45.